

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



OFFICIEL 66 N°4 DU 30/08/2024
SAISON 2024/2025

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66
Saison 2024/2025

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

↓
06 10 84 48 53

L'OFFICIEL 66 N°4 DU 30/08/2024
SAISON 2024/2025

Comité Directeur plénier

REUNION PLENIERE DU 29/08/2024 – PV N°1

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI

Membres présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Annick COUEFFEC, Jean-Luc GARCIA, Benjamin GEORGEL, Miguel GONZALEZ, Jean-Pierre LAPRET, Philippe MARCO-GREGORI, Roger MARTIN, Régis SANCHEZ

Excusés : Vincent GRISORIO, Marc PAULY, José PICHENEY, Didier ROMERO

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

CUXAC D'AUDE : du 10/07/24, demandant la possibilité d'aligner trois joueurs U16 en championnat U19. Comme le précise l'article 73.2 des Règlements Généraux de la Fédération le surclassement d'un licencié U16 n'est possible que pour un club participant au championnat **National U19**.

Article - 73 RG FFF

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés : > **Les joueurs U16 peuvent pratiquer en Championnat National U19**, > **Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District**, > **Les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District**, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AS PRADES : du 23/08/24, concernant les descentes et montées à l'issue de la saison 2023/2024. Le Comité Directeur rappelle que pour les places vacantes en championnats séniors, priorité est donnée à la montée supplémentaire comme prévu dans nos règlements et non au repêchage d'un club relégué en série inférieure à l'issue de la précédente saison. De même rappelle les dispositions de l'Article 3 du Championnat D2 :

- **Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.**

District de l'HERAULT : du 23/08/24, informant qu'il ne fera pas de championnat féminin à 11 interdistricts cette saison 2024/2025 (1 poule de 14 complète). Pris note.

SP PERPIGNAN NORD : du 24/08/25, candidature pour l'organisation des Finales de Coupes du Roussillon au Parc des Sports de Perpignan. Pris note.

Ligue d'Occitanie : du 26/08/24, informant que faute de retours positifs, la réunion sur le Championnat Féminin Territorial du 24/08 a été annulée. Elle est reprogrammée en visio le 28/08/24 à 19h00. Transmis au pôle compétent.

Ligue d'Occitanie : du 26/08/24, informant qu'une réunion d'harmonisation des compétitions U14 T se déroulera le lundi 02/09/24 à 19h00. Selon confirmation de présence, le lien pour y assister en visio sera transmis par la LFO. MM. Olivier ASTRUIT et Miguel GONZALEZ assisteront à cette séance.

AFC : du 29/09/24, invitation à son AG du 04/09. MM. Christophe SALMERON et Marc WATTELLIER seront présents.

COUPE DU ROUSSILLON U19

Les clubs Audois du FC COUGAING et de CUXAC D'AUDE sollicitent la possibilité de s'engager en Coupe du Roussillon U19 (en plus du Championnat U19 PO/AUDE). Les Coupes du Roussillon sont uniquement réservées aux clubs des P-O.

REGLEMENT INTERIEUR CDA

Le Comité Directeur valide le RI de la CDA pour 2024/2025 à l'unanimité.

CHAMPIONNATS TERRITOIRES

- Renouvellement des Championnats U17 T P-O / AUDE et U15 T AUDE / PO avec le district de l'AUDE. A noter que comme la saison dernière les U14 T seront gérés par l'Aude et les U13 T par les P-O.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 ELITE ET U13 D1

CRITERES & FONCTIONNEMENT

Article 13

U13 ELITE 1ère PHASE

1 Poule U13 ELITE composée de 8 équipes : 7 matches "aller" simples, ponctué d'un classement.

- 1 équipe maximum d'un même club sera autorisée à s'inscrire en U13 ELITE

C'est sur engagement des clubs que la composition de la poule sera créée.

Si plus de 8 équipes sont inscrites par les clubs, il reviendra au CTD DAP du District, avec avis du COMITE DIRECTEUR, de valider en dernier lieu la composition définitive de la Poule ELITE. **En tout état de cause, le nombre est limité à 8 équipes et ne sera pas modifié.**

OBLIGATIONS POUR LE NIVEAU ELITE

1. Joueurs de bon niveau départemental.
2. Encadrement avec éducateur qualifié, CFI U10 - U13 MINIMUM.
3. Obligation d'assister à la réunion préparatoire DISTRICT / EDUCATEURS qui se déroulera en pré-saison (septembre).
4. L'inscription d'un club si celui-ci n'a pas respecté l'une des obligations ci-dessus peut-être refusée.
5. L'Éducateur, titulaire de la licence correspondante, devra être présent sur chaque rencontre.
6. Aucune dérogation ne sera accordée si les prérequis ne sont pas respectés.

U13 DEPARTEMENTAL 1 1ère PHASE

2 Poules U13 DEPARTEMENTAL 1 composées de 8 équipes : 7 matches "aller" simples, ponctués d'un classement.

- 1 équipe maximum d'un même club sera autorisée à s'inscrire en U13 1

C'est sur engagement des clubs que la composition de la poule sera créée.

Si plus de 16 équipes sont inscrites par les clubs, il reviendra au CTD DAP du District, avec avis du COMITE DIRECTEUR, de valider en dernier lieu la composition définitive de la Poule ELITE

• En tout état de cause, le nombre est limité à 16 équipes (2 x 8) et ne sera pas modifié

MEMES OBLIGATIONS POUR LE NIVEAU DEPARTEMENTAL 1 QUE LES U13 ELITE

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Sur proposition du CTD DAP et validation du COMITE DIRECTEUR :

U13 ELITE

1.	FC BAGES VILLENEUVE 1
2.	FC ALBERES-ARGELES 1
3.	CANET RFC 1 <i>FC DES ASPRES 1</i>
4.	USEPMM 1 <i>RF CANOHES TOULOUGES 1</i>
5.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
6.	SP PERPIGNAN NORD 1 <i>RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1</i>
7.	SO RIVESALTAIS 1
8.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1 <i>FC THUIR 1</i>

- 4 équipes en trop

- Les équipes suivantes sont reversées en U13 D1 :

1. FC DES ASPRES 1
2. RF CANOHES TOULOUGES 1
3. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
4. FC THUIR 1

U13 D1

1.	FC DES ASPRES 1
2.	RF CANOHES TOULOUGES 1
3.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
4.	FC THUIR 1
5.	FC LE SOLER 1
6.	FC CERDAGNE 1
7.	FC ALBERES-ARGELES 1
8.	PERPIGNAN AC 1
9.	CANET RFC 2 <i>ATAC OC 1</i> <i>AS PRADES 1</i>
10.	CABESTANY OC 1 <i>FC DES ASPRES 2</i>
11.	USEPMM 2
12.	LES PHOENIX CATALANS 1
13.	FC CLAIRA – ST LAURENT 2 <i>SP PERPIGNAN NORD 2</i>
14.	FC POLLESTRES 1
15.	ENT FOURQUES TROUILLAS 1
16.	FC BAHU-PEZILLA 1 <i>OC PERPIGNAN 1</i> <i>FC THUIR 2</i>



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- 6 équipes en trop
- **Les équipes suivantes sont reversées en U13 FOOT ANIMATION :**
 1. FC DES ASPRES 2
 2. FC THUIR 2
 3. ATAC OC 1
 4. AS PRADES 1
 5. SP PERPIGNAN NORD 2
 6. OC PERPIGNAN 1

DEFAUT DE LICENCE

– L’amende pour défaut de licence sera appliquée, en cas d’utilisation d’une feuille de match support papier ou feuille de plateau, comme suit :

- En séniors : dès les matches du week-end du 08/09/24.
- En jeunes U17, U15 et U13 : dès les matches du week-end des 14-15/09/24 pour ceux qui commencent à cette date.
- Au sujet du foot d’animation, les amendes pour défaut de licence seront appliquées à partir de début novembre (hors journée d’accueil U7).

Des contrôles inopinés seront effectués sur les plateaux :

RAPPEL :

Non licencié.e de U7 à U11	200,00€
Non licencié.e de U13 à SENIORS	400,00€

REUNION PLENIERE DU COMITE DIRECTEUR DU 27/06/2024 COTISATIONS MEMBRES INDIVIDUELS DU DISTRICT

Article 9 Membres du District

9.1. Le District comprend les membres suivants :

- Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire (les « Clubs »). Le siège social correspond au lieu où se déroule l’activité sportive effective de l’association.

- **Des membres individuels (« Membres Individuels »), qualité reconnue à toute personne qui exerce une fonction officielle au sein des instances du District, de ses commissions ou de ses organismes départementaux.**

9.2. Le Comité de Direction du District fixe le montant de la cotisation annuelle à verser au District par ses membres.

Le Comité Directeur fixe le montant de la cotisation annuelle des membres individuels de commission à 20€.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU DISTRICT DES P-O

Commission de Discipline et d'Ethique

Elue pour 4 ans
Mandature
2024/2028

Président: MARCO GREGORI Philippe
ANCEL Gérard
DUQUESNE Gérard
MARTIN Marie France
MERMET Jean-Louis
RAMONEDA Michel
RICHARD Jean Claude
TAVARES Marc
Représentant CDA : BEN AMAR Jamel
Suppléant Représentant CDA: ROMERO Didier

- o 1ère réunion le mercredi 03/09/24 à 17h00

La personne en charge d'instruire les dossiers disciplinaires ci-après nommée " l'instructeur " est désignée par le Comité Directeur :

- Mr FRILLAY Pierre

La durée de son mandat est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée.
Il expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les organes dirigeants sont renouvelés (2020 /2024) - Art 3.3.2.2 des RG -FFF.

Commission d'Appel

Elue pour 4 ans
Mandature
2024/2028

Présidente: WATTELLIER Maryse
DELATRE Jean-Claude
FABRY Benoit
GARRIGUE Aline
GONZALEZ Miguel
PAULY Marc
VAZQUEZ Raymond
Représentant CDA : MARTINS Nelson

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Règlements & Contentieux

Président: MARTIN Roger
CHOBEAUX Didier
COUCHEZ Jean-Pierre
GADEA Nicolas
KOTANI Hassan
PEREZ Gérard
PISCITELLO Joseph
SICARD Pierre-Luc
SOJAT Jean-Pierre

- 1ère réunion le mercredi 11/09/24 à 17h30

Commission des Championnats

Président: DELATRE Jean-Claude
FABRY Benoit
GARCIA Jean-Luc
GONZALEZ Miguel
NIFOSI Louis
RICHARD Jean-Claude
SANCHEZ Régis
VANDEVILLE Vincent

- 2ème réunion le mardi 03/09/24 à 16h00

Commission du Statut de l'Arbitrage

Président: GARCIA Jean-Luc - CD
ACHLOUJ Hassan (arbitre – représentant élu) - CD
CHATANAY Bruno (arbitre)
DELATRE Jean-Claude (club)
PAULY Marc (club)
SOUISSI Abderrazak (arbitre)
VAZQUEZ Raymond (club)

Se référer à l'article 8 du Statut de l'arbitrage :

7 membres : un président du CD, 3 représentants licenciés des clubs,
3 représentants des arbitres, dont le représentant élu du CD.

Commission de Contrôle des Finances

FRATANI André
VILANOVE Jacques

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Médicale

Président: GEORGEL Benjamin

GARCIA Jean-Luc

GLEIZES Didier

PAULY marc

POLE LABEL

CTD DAP : ASTRUIT Olivier

GONZALEZ Miguel

WATTELLIER Marc

Commission Technique

CTD DAP: ASTRUIT Olivier

Assistants techniques :

BAUDIN Hugo et FERNANDEZ mathieu

BOUTOUBA Jonathan

CAMPOS André

CANET Olivier

CATTENOY Cédric

COLOMBO Yannick

ETCHARREN Alain

FABRY Benoit

FOUZARI Farid

GODET Xavier

GUILLEM Yohan

LEMATTE Mathieu

LEMONNIER Hubert

LEVAN Patrice

MANGIN Christophe

MATTIELLO Christian

MIGUEL David

MORETTI Maxime

PEREZ Bruno

PICHENEY José

ROMERO Mathieu

SIELLEZ Kévin

SUMALLA Gilles

Représentant de la CDA: ACHLOUJ Hassan

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Terrains

Président: ANCEL Gérard
CAPDEVIELLE Jean-Louis
CHOBEAUX Didier
PAULY Marc
RICHARD Jean-Claude
SANCHEZ Régis
WATTELLIER Maryse

Commission de Surveillance et de Contrôle des Opérations Electorales

Président: MAMY Jean-Pierre
CHATANAY Bruno
GOORIS Francis
VILANOVE Jacques
SOUISSI Abderrazak

Commission des Délégués Officiels

Président: GRISORIO Vincent
SANCHEZ Régis

LES POLES DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O

POLE FOOTBALL FEMININ

Assistant Technique : BAUDIN Hugo
BARZIC François
COUCHEZ Jean-Pierre
COUEFFEC Annick : référente
DEROBERT Christophe
GOZZO Katsiryna
LEMONNIER Hubert
PLANAS Charles

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

POLE FOOTBALL ANIMATION

CTD DAP : ASTRUIT Olivier
Assistants Techniques :
FERNANDEZ Mathieu / BAUDIN Hugo
BOUTOUBA Jonathan
FABRY Benoit
LEMATTE Mathieu
LEVAN Patrice
MARTIN Joric
MATTIELLO Christian
PICHENEY José
ROMERO Mathieu
SICARD Pierre – Luc
SOJAT Jean-Pierre
VANDEVILLE Vincent : référent

POLE FUTSAL

COLOMBO Yannick
COOKE Robin
DEROBERT Christophe
FABRY Benoit : référent
PROST Thibault
SIELLIEZ Kévin

POLE FOOT LOISIR

VANNI Marvin : référent
DEROBERT Christophe
PROST Thibault
EVENO Franck
COOKE Robin

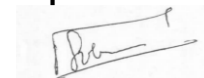
INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Olivier ASTRUIT, critérium U13 ELITE et U13 D1
- Christophe SALMERON : EMSAT (formation des dirigeants des clubs).
- Marc WATTELLIER, compte rendu de la réunion sur les « PLAY OFF » U17 et U15 du 27/08/24 à Castelnaudary.

Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 27/08/23 – PV N°1

Présents : Jean-Claude DELATRE, Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Régis SANCHEZ, Vincent VANDEVILLE

Assiste : Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

COUPE D'OCCITANIE SENIORS 2024/2025

RAPPEL REGLEMENT COUPE D'OCCITANIE : les équipes des clubs évoluant en R1 intègrent la compétition au **dernier tour départemental**. Les districts devront fournir à la LFO à la date fixée par la Commission d'organisation, les équipes qualifiées de leur territoire pour les 32èmes de la Coupe Occitane (3 qualifiés pour les P-O). **Pour la Coupe d'Occitanie, les matches qui ne pourront pas se jouer pour quelque raison que ce soit : devront impérativement se jouer en semaine à une date à fixer par la Commission des Championnats et sur un terrain homologué pour le nocturne**

R1

1.	CANET RFC 2
2.	USEPMM 1

R2

3.	OC PERPIGNAN 1
----	----------------

R3

4.	FC ALBERES-ARGELES 2
5.	SP PERPIGNAN NORD 1
6.	SO RIVESALTES 1
7.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1

D1

8.	FC CERET 1
9.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
10.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
11.	FC LE BOULOU SJPC 1
12.	FC LE SOLER 1
13.	FC THUIR 1
14.	ENTENTE CONFLENTOISE 1
15.	FC ST CYPRIEN 1
16.	FC VILLELONGUE 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D2

17.	RF CANOHES TOULOUGES 1
18.	SALEILLES OC 1
19.	FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
20.	CABESTANY OC 1

D4

21.	ATAC OC 1
-----	-----------

1^{er} tour : 15/09/24

21 clubs, dont 2 R1, soit 19 équipes à répartir jusqu'au 3^{ème} tour.
3 matches : 6 équipes = 3 qualifiés + 13 exempts

2^{ème} tour : 29/09/24

Les 3 qualifiés du tour 1 + 13 exempts = 8 matches pour 8 qualifiés.

3^{ème} tour : 13/10/24

8 qualifiés du tour 2, soit 4 match = 4 qualifiés

4^{ème} tour : 27/10/24

Les 4 qualifiés du tour 3 + CANET 2 et USEPMM 1, soit 6 équipes = 3 matches : 3 qualifiés pour la phase régionale.

COUPE DU ROUSSILLON 2024 - 2025

Pour la Coupe du Roussillon, les matches qui ne pourront pas se jouer pour quelque raison que ce soit : devront impérativement se jouer en semaine à une date à fixer par la Commission des Championnats et sur un terrain homologué pour le nocturne.

R1

1.	CANET RFC 2
2.	OC PERPIGNAN 1
3.	USEPMM 1

R3

4.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
5.	FC ALBERES-ARGELES 2
6.	SO RIVESALTES 1
7.	SP PERPIGNAN NORD 1

D1

8.	FC VILLELONGUE 1
9.	FC THUIR 1
10.	FC LE BOULOU SJPC 1
11.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- | |
|-------------------------------|
| 12. FC LE SOLER 1 |
| 13. FC CERET 1 |
| 14. ENTENTE CONFLENTOISE 1 |
| 15. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1 |
| 16. FC ST CYPRIEN 1 |

D2

- | |
|--------------------------------|
| 17. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1 |
| 18. US BOMPAS 1 |
| 19. FC BAGES-VILLENEUVE 1 |
| 20. CABESTANY OC 1 |
| 21. FC CERDAGNE 1 |
| 22. RF CANOHES TOULOUGES 1 |
| 23. SALEILLES OC 1 |

D3

- | |
|--------------------------------|
| 24. OL HAUT VALLESPYR 1 |
| 25. LES PHOENIX CATALANS 1 |
| 26. AJ BAS VERNET 1 |
| 27. FC BARCARES MEDITERRANEE 1 |
| 28. FC BAHO-PEZILLA 1 |

D4

- | |
|------------------------------------|
| 29. FC ILLE NEFIACH 1 |
| 30. ENTENTE FOURQUES – TROUILLAS 1 |
| 31. ATAC OC 1 |
| 32. FC POLLESTRES 1 |
| 33. OL ILLOIS 1 |
| 34. CHAMPIONS ST JACQUES 1 |

1^{er} tour de Cadrage : 27/10/24

34 clubs. Entrée en lice de 4 équipes pour 2 matches, soit 2 qualifiés (30 exempts)

1/16^{ème} : 24/11/24

Les 30 exempts du tour 1 + les 2 qualifiés du tour 1, soit 32 équipes = 16 matches et 16 qualifiés

1/8^{ème} : 02/02/25

Les 16 qualifiés du tour 2, 8 matches pour 8 qualifiés

1/4 : 02/03/25

Les 8 qualifiés du tour 3, soit 4 matches = 4 qualifiés pour les ½ Finales

½ Finales : 20/04/25

4 clubs = 2 matches : 2 clubs qualifiés pour la Finale à fixer par le Comité Directeur

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CHALLENGE BAZATAQUI 2024/2025

MODIFICATION ARTICLE 2 - NOUVEAU TEXTE : Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2. Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner **AUCUN JOUEUR** ayant participé **aux deux dernières rencontres** de leur(s) équipe(s) première(s).

D3

1. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2
2. FC LE BOULOU SJPC 2
3. FC BANYULS DELS ASPRES 1
4. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
5. ENTENTE CONFLETOISE 2
6. OL HAUT VALLESPYR 1
7. RF CANOHES TOULOUGES 2
8. LES PHOENIX CATALANS 1
9. FC BARCARES MEDITERRANEE 1
10. FC BAHU-PEZILLA 1

D4

11. FC PIA 1
12. FC VILLELONGUE 2
13. FC ILLE NEFIACH
14. US BOMPAS 2
15. FC THUIR 2
16. FC BAGES – VILLENEUVE 2
17. CABESTANY OC 2
18. FC ST CYPRIEN 2
19. PERPIGNAN AC
20. FC CERET 2
21. ENTENTE FOURQUES – TROUILLAS 1
22. ATAC OC 1
23. ASC ST NAZAIRE 1
24. SALEILLES OC 2
25. FC POLLESTRES 1
26. OL ILLOIS 1
27. CHAMPIONS ST JACQUES 1

1er tour : 29/09/24

27 équipes

22 clubs : 11 matches = 11 qualifiés + 5 exempts

1/8ème : 27/10/24

16 équipes : 8 matches = 8 qualifiés



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1/4 : 02/02/25

8 clubs : 4 matches = 4 qualifiés

1/2 Finales : 02/03/25

4 clubs : 2 matches

2 qualifiés pour la Finale

Engagements Jeunes 2024/2025 Clôture le 22/08/24

U19 TERRITOIRE 2024/2025

Engagements CHAMPIONNAT U19 TERRITOIRE P-O / AUDE

1.	CUXAC D'AUDE 1
2.	FC COUGAING 1
3.	PERPIGNAN AC 1
4.	ATAC OC 1
5.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
6.	SP PERPIGNAN NORD 1
7.	FC LE BOULOU SJCP 1
8.	FU NARBONNE 1
9.	FC SALLELOIS

1^o journée : le 22/9 - **POULE UNIQUE de 10 avec 1 EXEMPT**

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueurs des catégories :

U20 : limité à 3 joueurs - Article - 153 Participation dans une équipe de catégorie d'âge inférieure des RG de la FFF

U19 : illimité

U18 : illimité

U17 : limité à 3 joueurs Article – 73 des RG de la FFF

Comme le précise l'article 73.2 des Règlements Généraux de la Fédération, le double surclassement d'un licencié U16 n'est possible que pour un club participant au championnat National U19.

Engagements COUPE DU ROUSSILLON U19

- Coupe d'Occitanie U19 gérée par la LFO

1.	PERPIGNAN AC 1
2.	CANET RFC 1 (U18R1)
3.	ATAC OC 1
4.	RF CANOHES TOULOUGES 2
5.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
6.	SP PERPIGNAN NORD 1
7.	FC LE BOULOU SJCP
8.	FC THUIR 1

- Cadrage Coupe U19 le 24/11/24

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Préparation et suggestion de Poules toutes catégories Jeunes pour le Comité Directeur.

U17 2024/2025

Les POULES U17 - 1^{ère} journée le 22/09/24
4 POULES de 8 (dont 1 avec 1 exempt) – 7 dates

POULE A	POULE B
1. FC ALBERES-ARGELES 1	1. CANET RFC 2
2. FC CLAIRA ST LAURENT 3	2. PERPIGNAN AC 1
3. CABESTANY OC 1	3. RF CANOHES TOULOUGES 1
4. FC CERDAGNE 2	4. FC CERDAGNE 1
5. FC BAGES VILLENEUVE 1	5. SALEILLES OC 1
6. ATAC OC 1	6. FC THUIR 3
7. AS PRADES 1	7. FC ILLE NEFIACH 1
8. US BOMPAS 1	8. RC PERPIGNAN MED 1

POULE C	POULE D
1. FC CLAIRA ST LAURENT 1	1. ENT. VALLESPIR ASPRES 1
2. ENT. VALLESPIR ASPRES 2	2. CABESTANY OC 2
3. FC THUIR 1	3. RF CANOHES TOULOUGES 2
4. FC ALBERES-ARGELES 1	4. FC CLAIRA ST LAURENT 2
5. FC LE SOLER 1	5. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
6. FC ST CYPRIEN 1	6. SP PERPIGNAN NORD 1
7. OC PERPIGNAN 1	7. USEPMM 1
8. SO RIVESALTES	EXEMPT

Engagements COUPE DU ROUSSILLON U17

1.	FC BAGES VILLENEUVE 1
2.	FC LE SOLER 1
3.	FC CERDAGNE 1
4.	FC ALBERES-ARGELES 1
5.	PERPIGNAN AC 1
6.	SALEILLES OC 1
7.	CANET RFC 1
8.	ATAC OC 1
9.	FC ST CYPRIEN 1
10.	AS PRADES 1
11.	CABESTANY OC 1
12.	USEPMM 1
13.	RF CANOHES TOULOUGES 1
14.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
15.	SP PERPIGNAN NORD 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

16.	ENTENTE VALLESPIR ASPRES
17.	FC ILLE NEFIACH 1
18.	FC BECE VALLEE AGLY 1
19.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
20.	SO RIVESALTAIS 1
21.	OC PERPIGNAN 1
22.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
23.	FC THUIR 1

- Cadrage Coupe le 24/11/24

U15 2024/2025

Les **POULES U15** - 1^{ère} journée le 15/09/24
4 **POULES** de 10 avec 1 exempt – 9 dates

POULE A	POULE B
1. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1	1. FC CLAIRA ST LAURENT 1
2. FC CLAIRA ST LAURENT 2	2. FC LE SOLER 2
3. SALEILLES OC 1	3. CABESTANY OC 1
4. RF CANOHES TOULOUGES 2	4. LES PHOENIX CATALAN 2
5. LES PHOENIX CATALAN 1	5. US BOMPAS 1
6. SP PERPIGNAN NORD 3	6. FC CERDAGNE 1
7. FC PIA 1	7. AS PRADES 1
8. CHAMPIONS ST JACQUES 1	8. FC BAHU PEZILLA 1
9. OC PERPIGNAN 1	9. PERPIGNAN AC 1
EXEMPT	EXEMPT

POULE C	POULE D
1. CANET RFC 2	1. FC ALBERES ARGELES 2
2. FC ALBERES-ARGELES 3	2. FC CLAIRA ST LAURENT 3
3. FC LE SOLER 1	3. CABESTANY OC 2
4. SALEILLES OC 2	4. RF CANOHES TOULOUGES 1
5. SP PERPIGNAN NORD 2	5. FC THUIR 1
6. US BOMPAS 2	6. FC CERET 1
7. FC THUIR 2	7. FC DES ASPRES 1
8. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1	8. FC ILLE NEFIACH 1
9. SO RIVESALTES 1	9. AS PERPIGNAN MED 1
EXEMPT	EXEMPT

Engagements COUPE DU ROUSSILLON U15

1.	FC LE SOLER 1
2.	FC CERDAGNE 1
3.	FC ALBERES-ARGELES 1
4.	PERPIGNAN AC 1
5.	SALEILLES OC 1
6.	FC CERET 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

7.	CANET RFC 1
8.	AS PRADES 1
9.	CABESTANY OC 1
10.	FC DES ASPRES 1
11.	USEPMM 1
12.	FC PIA 1
13.	RF CANOHES TOULOUGES 1
14.	LES PHOENIX CATALANS 1
15.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
16.	SP PERPIGNAN NORD 1
17.	FC ILLE NEFIACH 1
18.	FC BAHO-PEZILLA 1
19.	US BOMPAS 1
20.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
21.	SO RIVESALTAIS 1
22.	OC PERPIGNAN 1
23.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
24.	CHAMPIONS ST JACQUES 1
25.	FC THUIR 1

- Cadrage Coupe le 24/11/24

U13 – U12 2024/2025

Engagements U13 ELITE – Une poule de 8 avec 1^{ère} journée le 22/09/24 – 7 dates

Retrait de 4 équipes selon le règlement de l'épreuve

A finaliser par le CTD DAP Olivier Astruit + le Comité Directeur plénier du 29/08

1.	FC BAGES VILLENEUVE 1
2.	FC ALBERES-ARGELES 1
3.	CANET RFC 1
4.	FC DES ASPRES 1
5.	USEPMM 1
6.	RF CANOHES TOULOUGES 1
7.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
8.	SP PERPIGNAN NORD 1
9.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
10.	SO RIVESALTAIS 1
11.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
12.	FC THUIR 1

Engagements U13 D1

Deux poules de 8 avec 1^{ère} journée le 22/09/24 – 7 dates

Retrait de 2 équipes selon le règlement de l'épreuve

A finaliser par le CTD DAP Olivier Astruit + le Comité Directeur plénier du 29/08

1.	FC LE SOLER 1
2.	FC CERDAGNE 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

3.	FC ALBERES-ARGELES 1
4.	PERPIGNAN AC 1
5.	CANET RFC 2
6.	ATAC OC 1
7.	AS PRADES 1
8.	CABESTANY OC 1
9.	FC DES ASPRES 2
10.	USEPMM 2
11.	LES PHOENIX CATALANS 1
12.	FC CLAIRA – ST LAURENT 2
13.	SP PERPIGNAN NORD 2
14.	FC POLLESTRES 1
15.	ENT FOURQUES TROUILLAS 1
16.	FC BAHO-PEZILLA 1
17.	OC PERPIGNAN 1
18.	FC THUIR 2

ENGAGEMENTS U13 ANIMATION

1.	FC LE SOLER 2
2.	PERPIGNAN AC 2
3.	SALEILLES OC 1
4.	FC CERET 1
5.	FC CERET 2
6.	CANET RFC 3
7.	CANET RFC 4
8.	FC ST CYPRIEN 1
9.	AS PRADES 2
10.	CABESTANY OC 2
11.	FC DES ASPRES 3
12.	USEPMM 3
13.	FC PIA 1
14.	FC PIA 2
15.	FC VINCA 1
16.	FC CLAIRA – ST LAURENT 3
17.	SP PERPIGNAN NORD 3
18.	SP PERPIGNAN NORD 4
19.	FC POLLESTRES 2
20.	AS PEYRESTORTES
21.	ENT. FOURQUES TROUILLAS 2
22.	FC LE BOULOU SJCP 1
23.	FC BECE VALLEE AGLY 1
24.	FC ILLE NEFIACH 1
25.	FC BAHO-PEZILLA 2
26.	FC BAHO-PEZILLA 3
27.	FC VILLELONGUE 1
28.	FC VILLELONGUE 2



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

29.	US BOMPAS 1
30.	CHAMPIONS ST JACQUES 1
31.	FC BARCARES MEDITERRANEE 1
32.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
33.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 3
34.	ASC ST NAZAIRE 1
35.	SO RIVESALTAIS 2
36.	AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE 1
37.	OL HAUT VALLESPIC 1
38.	OL HAUT VALLESPIC 2
39.	FC THUIR 3
40.	PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1
41.	RF CANOHES TOULOUGES 2
42.	FC FENOUILLEDES 1

- Ajout de 6 clubs qui seront retirés des U13 Elite et U13 D1 + 42 équipes = 48 équipes.
- 3 poules de 10 – 9 dates
- 2 poules de 10 avec 1 exempt – 9 dates
- 1^{ère} journée le 15/09/24

ENGAGEMENTS U12 : Pas de joueurs U13 sur la FMI

1.	FC BAGES VILLENEUVE 2
2.	FC LE SOLER 3
3.	FC CERDAGNE 2
4.	FC ALBERES-ARGELES 3
5.	FC ALBERES-ARGELES 4
6.	SAEILLES OC 2
7.	CANET RFC 5
8.	CANET RFC 6
9.	CABESTANY OC 3
10.	RF CANOHES TOULOUGES 3
11.	RF CANOHES TOULOUGES 4
12.	LES PHOENIX CATALANS 2
13.	SP PERPIGNAN NORD 5
14.	SP PERPIGNAN NORD 6
15.	FC CLAIRA – ST LAURENT 4
16.	FC CLAIRA – ST LAURENT 5
17.	OC PERPIGNAN 1
18.	USEPMM 4
19.	USEPMM 5
20.	FC THUIR 4

- 1^{ère} journée le 15/09/24 : 2 poules de 10 – 9 dates

ENGAGEMENTS COUPE DU ROUSSILLON U13

1.	FC BAGES VILLENEUVE 1
2.	FC LE SOLER 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

3.	FC CERDAGNE 1
4.	FC ALBERES-ARGELES 1
5.	FC CERET 1
6.	CANET RFC 1
7.	ATAC OC 1
8.	FC ST CYPRIEN 1
9.	AS PRADES 1
10.	CABESTANY OC 1
11.	FC DES ASPRES 1
12.	USEPMM 1
13.	FC PIA 1
14.	RF CANOHES TOULOUGES 1
15.	FC VINCA 1
16.	LES PHOENIX CATALANS 1
17.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
18.	SP PERPIGNAN NORD 1
19.	FC POLLESTRES 1
20.	ENTENTE FOURQUES TROUILLAS 1
21.	FC LE BOULOU SJCP 1
22.	FC BECE VALLEE AGLY 1
23.	FC ILLE NEFIACH 1
24.	FC BAHO-PEZILLA 1
25.	FC VILLELONGUE 1
26.	FC BARCARES MEDITERRANEE 1
27.	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
28.	SO RIVESALTAIS 1
29.	AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE 1
30.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
31.	OL HAUT VALLESPIR 1
32.	PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1
33.	FC THUIR 1
34.	FC FENOUILLEDES

- 1er tour de cadrage le 20/10

	U17 Poules de 8	U15 Poules de 10	U13 ELITE Poule de 8	U13 D1, Poules de 8	U13 ANIMATION Poule de 10	U12 Poules de 10
01/09/2024						
08/09/2024						
15/09/2024		1			1	1
22/09/2024	1	2	1	1	2	2
29/09/2024	2	3	2	2	3	3
06/10/2024	3	4	3	3	4	4
13/10/2024	4	5	4	4	5	5
20/10/2024	C. OCC. 1T	C. OCC. 1T	CADRAGE CR	CADRAGE CR	CADRAGE CR	
27/10/2024						
03/11/2024		C. OCC. 2T				
10/11/2024	5	6	5	5	6	6
17/11/2024	6	7	6	6	7	7
24/11/2024	CADRAGE CR	CADRAGE CR	1° T.PITCH	1° T.PITCH	1° T.PITCH	1° T.PITCH
01/12/2024	7	8	7	7	8	8
08/12/2024	C. OCC. 2T	C. OCC. 3T	CR 1/16	CR 1/16	CR 1/16	CR 1/16
15/12/2024		9			9	9
22/12/2024						
29/12/2024						
05/01/2025						

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COUPE D'OCCITANIE JEUNES 2024/2025

COUPE D'OCCITANIE U17 2024/2025

Les premiers tours seront à la charge des districts. Les centres de ressources peuvent définir les exemptés du premier tour, **sachant que les clubs participant au championnat U17 R1 et U16R1 entreront automatiquement au dernier tour départemental.**

Le nombre de qualifiés en 1/32èmes (phase régionale) est de 3 équipes pour les P-O.

U17 R1

1.	FC THUIR 1
----	------------

U16 R1

2.	CANET RFC 1
----	-------------

U17

3.	FC ALBERES-ARGELES 1
4.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
5.	FC LE BOULOU SJPC 1
6.	FC LE SOLER 1
7.	FC CERDAGNE 1
8.	SP PERPIGNAN NORD 1
9.	FC CLAIRA – ST LAURENT 1
10.	USEPMM 1

1^{er} tour le week-end des 19 et 20/10/24

8 clubs : 4 matches = 4 qualifiés (les 2 R1 rentrent au dernier tour)

2^{ème} tour Finale Départementale le week-end des 02 et 03/11/24

6 clubs : les 4 qualifiés du 1^{er} tour + les 2 exemptés = 3 matches

- 3 qualifiés pour la phase régionale

COUPE D'OCCITANIE U15 2024/2025

Les premiers tours seront à la charge des districts. Les centres de ressources peuvent définir les exemptés du premier tour, **sachant que les clubs participant au championnat U15R1 et U14R1 entreront automatiquement au dernier tour départemental.**

Le nombre de qualifiés en 1/32èmes (phase régionale) est de 3 équipes pour les P-O.

U15 R1

1.	CANET RFC 1
2.	SP PERPIGNAN NORD 1
3.	USEPMM 1

U14 R1

4.	AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
----	---------------------------



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U15

5.	FC ALBERES-ARGELES 1 (U14T)
6.	FC CERET 1
7.	FC LE BOULOU SJPC 1
8.	FC LE SOLER 1
9.	FC CLAIRA-ST LAURENT 1
10.	FC THUIR 1
11.	LES PHOENIX CATALANS 1

1^{er} tour de cadrage le week-end des 19 et 20/10/24

6 clubs : 3 matches = 3 qualifiés (1 exempt – les 4 R1 rentrent au dernier tour)

2^{ème} tour le week-end des 02 et 03/11/24

4 clubs : les 3 qualifiés du 1^{er} tour + l'exempt = 4 matches, soit 2 qualifiés

3^{ème} tour Finale Départementale le week-end des 07 et 08/12/24

Les 2 qualifiés du 2^{ème} tour + les 4 équipes de R1 = 6 matches

- 3 qualifiés pour la phase régionale

Plus aucun engagement en Coupe d'OCCITANIE ne sera pris en compte. Clôture fixée au 30/07 par la LFO.

ENGAGEMENTS FESTIVAL FOOT U13

GARCONS :

1. PERPIGNAN AC 1
2. FC CERET 1
3. FC CERDAGNE 1
4. CANET RFC 1
5. CANET RFC 2
6. FC BAGES – VILLENEUVE 1
7. AS PRADES 1
8. AS PRADES 2
9. CABESTANY OC 1
10. CABESTANY OC 2
11. FC DES ASPRES 1
12. USEPMM 1
13. USEPM 2
14. RF CANOHES TOULOUGES 1
15. FC POLLESTRES 1
16. FC ILLE NEFIACH 1
17. FC VILLELONGUE 1
18. FC VILLELONGUE 2
19. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
20. SO RIVESALTAIS 1
21. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
22. ENT. FOURQUES TROUILLAS
23. FC BAHU-PEZILLA 1
24. LES PHOENIX CATALANS 1
25. LES PHOENIX CATALAN 2



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

26. FC LE SOLER 1
27. FC LE SOLER 2
28. FC THUIR 1
29. FC THUIR 2
30. FC CLAIRA – ST LAURENT 1
31. FC CLAIRA – ST LAURENT 2
32. FC ALBERES-ARGELES 1
33. FC ALBERES-ARGELES 2

FILLES

1. CANET RFC 1
2. FC PIA 1
3. RF CANOHES TOULOUGES 1
4. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 1
5. LES PHOENIX CATALANS 1



- Tirage Cadrage Coupe du Roussillon Seniors, 1^{er} tour et 2^{ème} Tour de Coupe d'Occitanie et 1^{er} Tour du Challenge Bazataqui le mardi 03/09/2024 à partir de 16h30.
- Tirage Cadrage Coupe du Roussillon U13 mardi 24/09/2024 à 16h30, matches à jouer le 20/10/2024.

Le Président de séance
J-C DELATRE

Le Secrétaire de séance
R. SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Statut de l'Arbitrage

RAPPEL : AVIS AUX RETARDATAIRES

Extrait réunion du Statut de l'Arbitrage du 17/06/2024 – PV N°4
Début Championnats Séniors les 07-08/09/24

3- CLUBS DU DISTRICT QUI BENEFICIENT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

N° CLUB	NOM CLUB	Nombre de muté(s) supplémentaire(s) autorisé(s)	Clubs qui ont demandé leur(s) muté(s) par écrit
539217	FC ASPRES	1	Non demandé
552765	FC BAHO PEZILLA	1	Mail du 12/08/24 Muté supplémentaire en Séniors D3
581666	FC BARCARES MED.	1	Mail du 08/07/24 : Muté supplémentaire en Séniors D3
531415	OC CABESTANY	1	Mail du 14/08/24 : Muté supplémentaire en Séniors D2
523708	FC LE SOLER	2	Mail du 10/07/24 2 mutés supplémentaires en SENIORS D1
538526	FC POLLESTRES	1	Non demandé
530112	FC THUIR	2	Mail du 22/08/24 2 mutés supplémentaires en SENIORS D1
527791	RF CANOHES TOULOUGES	1	Mail du 26/08/24 : Muté supplémentaire en Catégorie U17

Les clubs doivent demander et informer la commission, PAR ECRIT, de l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) et ce, **avant le début des championnats.**

4- CLUBS DU DISTRICT QUI BENEFICIENT D'1 MUTE SUPPLEMENTAIRE AU TITRE D'UNE EQUIPE FEMININE

Article 9 Règlement Intérieur du District (promotion du foot féminin)

Tout club qui engagera au moins 1 équipe FEMININE de U15 à SENIORS dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe de **District** de son choix, **SUR DEMANDE ECRITE ET AVANT LE DEBUT DES COMPETITIONS.**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

***LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QU'ELLE QUE SOIT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE. Les clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage ne peuvent pas bénéficier de cette disposition. Le muté supplémentaire est attribué à une équipe de DISTRICT uniquement. Il est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.**

N° CLUB	NOM CLUB	Nombre de muté(s) supplémentaire(s) autorisé(s)	Clubs qui ont demandé leur(s) muté(s) par écrit
550123	CANET RFC	1	Mail du 02/09/24 Muté supplémentaire en U13 Elite
527791	RF CANOHES TOULOUGES	1	Mail du 27/08/24 : Muté supplémentaire en Catégorie U17
538526	FC POLLESTRES	1	Non demandé
552765	FC BAHU-PEZILLA	1	Mail du 12/08/24 Muté supplémentaire en Séniors D3
554333	FC LE BOULOU SJPC	1	Mail du 23/08/24 Muté supplémentaire en SENIORS D1
781262	PERPIGNAN ESPOIR FEMININ	1	Non demandé
581934	FC LATOUR BAS ELNE	1	Non demandé
529240	AS PRADES	1	Non demandé
531488	FC CLAIRA – ST LAURENT	1	Mail du 02/09/24 : Muté supplémentaire en U14 T
539217	FC BANYULS DELS ASPRES	1	Non demandé
531415	CABESTANY OC	1	Mail du 14/08/24 : Muté supplémentaire en Séniors D2
561156	AVENIR FOOTBALL CATALAN	1	Mail du 22/08/24/24 : Muté supplémentaire en Séniors D1

NB : Pour les équipes féminines en entente lors de la saison 2023/2024, c'est le club support qui bénéficie du muté supplémentaire

- FC BANYULS DELS ASPRES : ENT. ASPRES – ARGELES
- CABESTANY OC : ENT. CABESTANY – ST CYPRIEN
- AVENIR FOOTBALL CATALAN : ENT. AFC – ST NAZAIRE et ENT. AFC - POLLESTRES

Section 2 – Arbitres Supplémentaires Statut Arbitrage RG FFF - Article 45 – Bénéfices. Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. **Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Statut de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N° 1 REUNION PAR VISIO-CONFERENCE DU 23/08/2024

Président : Jean-Luc GARCIA

Présents : Jean-Claude DELATRE, Abderrazak SOUSSI, Bruno CHATANAY, Marc PAULY, Hassan ACHLOUJ, Raymond VASQUEZ

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la Commission d'Appel du District de football des P.O., dans les conditions de forme et de délai prévues par les Art. 188, 189 et 190 des R.G. de la F.F.F.

1. TRAITEMENT DE MUTATION ARBITRE

Suite à la demande de mutation, de M. JAMES Lenny N° 2546025283 désirant quitter son club formateur l'OCP N°553264 pour le club de BECE N°525220, la commission constate qu'il y a plus de 50 km entre le club BECE et son domicile et constate aussi qu'il y a plus de 50 km entre l'OCP et le domicile de M JAMES Lenny.

La commission rejette sa demande de mutation et invite M JAMES Lenny à trouver un club à moins de 50 km de son domicile, ne pouvant pas également rester à l'OCP.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P.O, dans un délai de SEPT JOURS,

- Lorsque l'appel émane du club intéressé, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

o Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier en en-tête ;

o Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

**Pour la Commission
Le Président Jean-Luc GARCIA**

